

# SAS MONTPELLIER



**Un projet mené par l'APIJ,  
opérateur immobilier  
du ministère de la Justice**

Mise en service : 1<sup>er</sup> semestre 2023

## REPÈRES

Acteurs du projet,  
calendrier et chiffres

P. 4

## LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

P. 7

## IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Rencontre avec  
Agnès Barthélémy  
et Bernard Guillien,  
architectes du projet

P. 11

## LES MOYENS DÉPLOYÉS : CONCILIER EFFICACITÉ ET RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

P. 18

## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

P. 25

# INNOVER

Premier établissement de ce type à sortir de terre, la SAS de Montpellier a été conçue et équipée pour remplir cette nouvelle fonction attribuée aux structures d'accompagnement vers la sortie. Une architecture sur mesure à laquelle les personnels pénitentiaires et les conseillers d'insertion et de probation viendront donner tout son sens.

# REPÈRES

## LES ACTEURS DU PROJET



**Paul Leroux**  
Chef de projet  
à l'Agence publique  
pour l'immobilier  
de la Justice



**Julie Panis**  
Cheffe de projet  
à la Direction de  
la programmation  
et de la prospective,  
à l'APIJ



**Bernard Guillien**  
Architecte,  
cabinet Archi5 Prod



**Agnès Barthélémy**  
Architecte,  
cabinet Espagno-Milani  
architectes associés  
(EMaa)



**Jérôme Latouche**  
Directeur  
d'exploitation, entreprise  
GCC Occitanie



**Ilhem Grairia**  
Directrice de la SAS  
de Montpellier



**Agnès Horn**  
Écologue,  
cabinet CBE

## LE CALENDRIER

27 décembre  
2018

Publication de  
l'avis d'appel public  
à la concurrence  
pour le marché de  
conception-réalisation



9 janvier 2020

Notification du marché



Janvier 2021

Début des travaux  
de terrassement



Mars 2021

Début du gros œuvre



Décembre  
2022

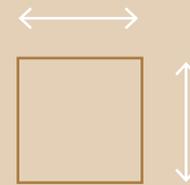
Réception des travaux



1<sup>er</sup> semestre  
2023

Arrivée des premières  
personnes détenues

## LES ESPACES



6 620 m<sup>2</sup>  
de surface  
de plancher

617 m<sup>2</sup>

de surface dédiée  
à la plateforme  
d'insertion et  
de préparation  
vers la sortie

150

places  
d'hébergement,  
dont 80 %  
d'encellulement  
individuel



## LE CHANTIER



30 M€ TTC

Budget  
des travaux

20 mois

de chantier



6 718 h  
d'insertion

pour un objectif  
de 5 500 heures

# LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme  
15 000 places, lancé en 2018 par le  
ministère de la Justice, le concept de  
SAS – Structure d'accompagnement  
vers la sortie – se traduit désormais  
concrètement. Il se distingue par des  
caractéristiques architecturales et  
fonctionnelles communes aux quatorze  
nouvelles SAS du territoire afin  
d'affirmer l'image d'une structure  
de transition entre la vie carcérale  
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Fort de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des structures d'accompagnement vers la sortie: *« Les SAS ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* *« Les SAS ont vocation à mieux préparer la population pénale à la vie libre, confirme Ilhem Graïria, directrice de la SAS de Montpellier. Pour cela, il existe une programmation harmonisée pour toutes les SAS, avec des recommandations architecturales et fonctionnelles. »*

### Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS livrées entre 2022 et 2024 est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. Certaines sont même relativement éloignées de leur établissement de tutelle, comme la SAS de Montpellier, située à une vingtaine de kilomètres au nord du centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone. Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues.

Le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière de traitement des enjeux de sécurité que d'aménagement des espaces intérieurs. « *La consigne était de gommer les principaux signes carcéraux et de les remplacer par des solutions de sécurité passive, intégrées au maximum à l'architecture*, explique Paul Leroux, chef de projet à l'APIJ. À Montpellier, par exemple, le bâtiment fait en partie office d'enceinte servant à délimiter l'établissement. » « *La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS* », indique par ailleurs Julie Panis. Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit, notamment, par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein, « *avec un niveau de confort et un mobilier qui incitent les personnes détenues à respecter le contrat de confiance établi* », ajoute Paul Leroux. Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre d'une surveillance par ilotage.

## « La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS. »

Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ

### Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est évidemment de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. « *Enfin, nous choisissons des personnes qui manifestent de la bonne volonté pour affronter leurs difficultés*, souligne Ilhem Grairia, car nous avons tout intérêt à bénéficier de leur adhésion, pour qu'elles tirent pleinement profit du régime de détention qui leur est proposé. » Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont systématiquement accompagnées dans tous leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salon, terrasse, etc.) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (Plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie, unité sanitaire), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



## IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Associées dès la phase de conception, les agences Espagno-Milani et Archi5 Prod ont imaginé ensemble la SAS de Montpellier, avec pour objectif commun de placer l'humain au cœur de leur projet. **Rencontre avec Agnès Barthélémy et Bernard Guillien, architectes du projet.**

←  
Les circulations  
des unités  
d'hébergement  
sont toutes  
rythmées par la  
présence de petits  
patios, protégés  
par un grillage.

# « Contrairement à l'image classique d'un centre pénitentiaire, nous avons souhaité avoir un bâtiment qui se positionne en retrait par rapport à l'espace public. »

Bernard Guillien, architecte, cabinet Archi5 Prod

## Comment avez-vous appréhendé le cahier des charges qui vous a été soumis ?

**Bernard Guillien, Archi5 Prod :** Comme il n'y avait pas, pour cette première SAS, de référence, ni constructive, ni fonctionnelle, nous avons bénéficié de beaucoup de liberté. Nous avons fait le choix délibéré de proposer un bâtiment public aux dimensions urbaines, qui représente la République, avec sa fonctionnalité et son organisation, mais aussi ses codes institutionnels, ses représentations, sa solennité.

## Agnès Barthélémy, Espagno-Milani :

Nous avons aussi pris en compte l'environnement du site, en tenant compte des enjeux de conservation

du paysage existant et de protection de sa zone boisée. Conscients de la valeur de cet environnement, nous avons apporté beaucoup de soin au traitement des ouvertures et de la lumière, en veillant à créer de nombreuses failles dans la masse du bâtiment, grâce aux terrasses et aux patios, qui ne sont pas toujours accessibles, mais qui offrent des puits de lumière éclairant les circulations et les espaces communs de la SAS.

## Quelle a été la principale contrainte avec laquelle vous avez dû composer ?

**AB :** La forte déclivité du terrain fait partie des contraintes du projet, mais c'est une contrainte que nous avons transformée en opportunité.



Nous l'avons en effet utilisée pour proposer une échelle plus petite à l'entrée, avec une écriture de bâtiment public adaptée à l'échelle de la ville ; alors qu'à l'arrière de la parcelle, la pente nous a permis de construire des bâtiments d'hébergement qui grimpent petit à petit (R + 4). La déclivité du terrain participe à la réduction de la hauteur perçue du bâtiment depuis l'espace public.

**BG :** Contrairement à l'image classique d'un centre pénitentiaire avec son mur d'enceinte de six mètres de haut, sa porte d'entrée principale massive, nous avons souhaité avoir un bâtiment qui se positionne en retrait par rapport à l'espace public. En repoussant

les bâtiments d'hébergement à l'arrière, nous avons pu faire de la zone de l'administration un espace tampon, qui fait écran et que nous avons ainsi pu traiter de façon ouverte et transparente, par rapport à la rue. En revanche, la déclivité de la parcelle nous a obligés à reculer la clôture côté colline, en fond de parcelle, pour tenir à distance les badauds. Nous avons finalement trouvé une organisation spatiale lisible, agréable et fonctionnelle qui dialogue en bonne intelligence avec le terrain.

## Comment avez-vous décliné la recommandation du cahier des charges visant à masquer les principaux signes carcéraux ?

**AB :** La volumétrie du bâtiment,

↑  
La place accordée à la végétation dote l'établissement de plusieurs aires de respiration.

→  
La présence  
d'ouverture  
et de lumière  
dans les  
circulations  
crée une  
ambiance très  
apaisante.

cette implantation particulière dans le site et le fait que le bâtiment forme lui-même enceinte sur le devant, alors que le mur d'enceinte est relégué côté colline, sont autant d'éléments qui permettent d'atténuer l'aspect carcéral de la SAS, vue de l'extérieur.

**BG :** À l'intérieur, nous avons travaillé sur la déclinaison de différents types d'espace à proposer aux personnes détenues, avec non seulement la cellule individuelle, lieu de l'intimité, et la cour de promenade collective, mais aussi des terrasses et des salles communes dans les unités d'hébergement, lesquelles constituent un niveau de socialisation intermédiaire qui n'existe pas dans les centres de détention classiques.

**AB :** Pour la cellule, elle-même, nous avons privilégié l'échelle domestique, facteur d'apaisement, et l'ouverture visuelle, avec la vue sur la colline, au-delà du mur d'enceinte.

#### **Quelle a été la répartition des tâches et des rôles entre vos deux agences ?**

**AB :** Nous avons mené une réflexion commune en phase de conception, puis l'agence Archi5 Prod s'est concentrée sur les dessins des études, pendant que nous rédigeons les pièces écrites du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), c'est-à-dire la traduction technique des dessins. Nous nous

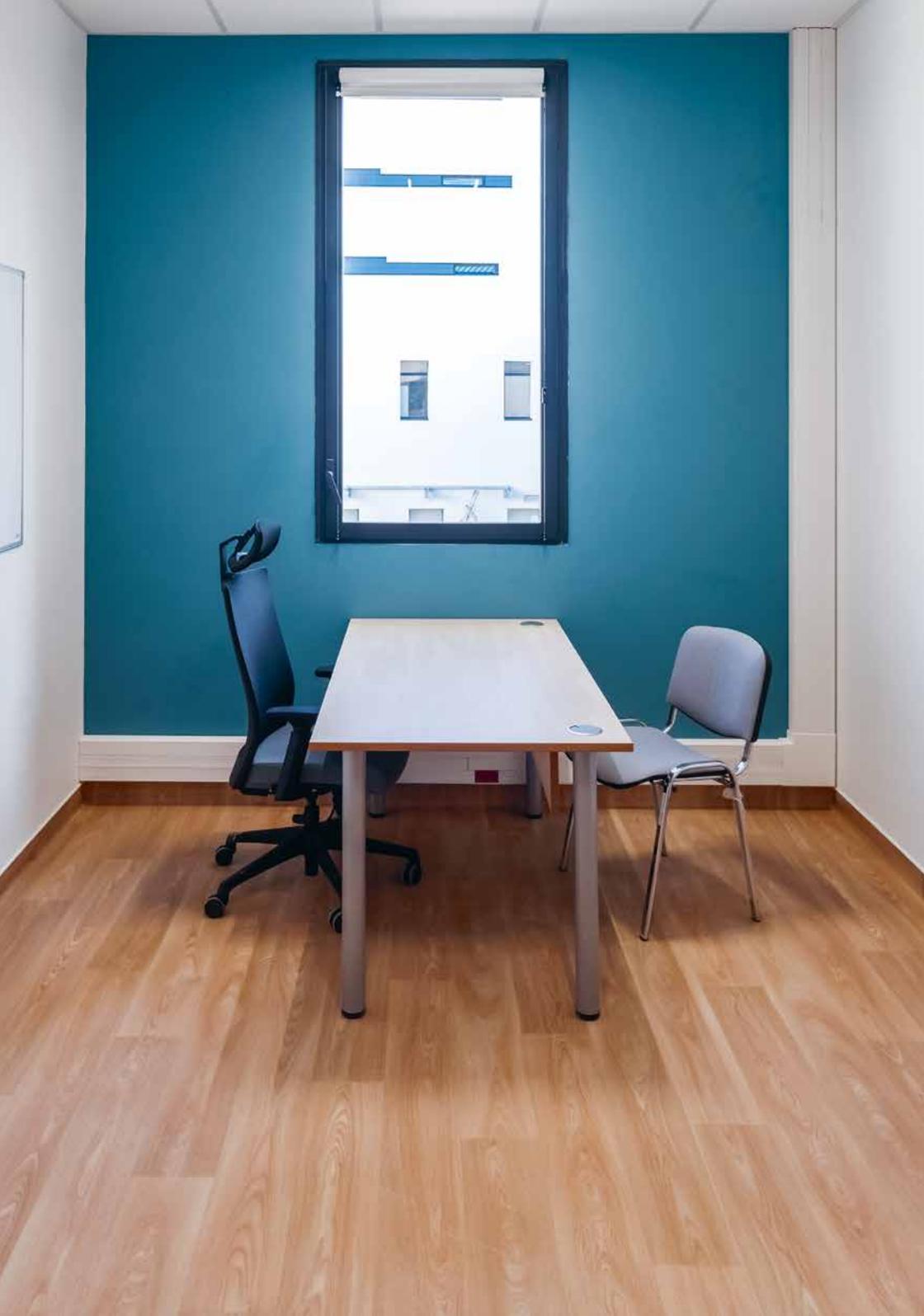
sommes aussi davantage chargés du suivi opérationnel du chantier.

**BG :** Chaque agence a apporté son savoir-faire et chaque équipe a bénéficié de l'expérience de l'autre, dans un accord total sur les principales orientations que nous avons choisies, notamment sur l'image et l'identité que doit incarner un bâtiment public. Les relations entre les deux agences et avec l'entreprise GCC ont été presque familiales ; nous avons tous partagé l'envie et l'ambition de mettre l'humain au cœur du projet. ■

**« Nous avons apporté beaucoup de soin au traitement des ouvertures et de la lumière, en veillant à créer de nombreuses failles dans la masse du bâtiment. »**

**Agnès Barthélémy, architecte,  
cabinet Espagno-Milani architectes  
associés (EMaa)**





← ↑

Le choix des couleurs a été très réfléchi. Les murs bleus identifient les espaces réservés à l'administration : bureaux, salles de réunion, etc.



↑ La cour des sports, avec son terrain de foot et ses espaces verts.

## LES MOYENS DÉPLOYÉS : CONCILIER EFFICACITÉ ET RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

La construction de la SAS de Montpellier, qui a fait l'objet de plusieurs évolutions de programme, a par ailleurs dû composer avec un environnement naturel pour partie protégé. Face à ces contraintes, des moyens humains et techniques efficaces ont permis de respecter le délai initial de vingt mois de chantier.



↑ Le mur d'enceinte, en béton matricé, est équipé de dispositifs de sécurité performants.

À quelques semaines de la mise en service du projet, ses protagonistes avaient presque oublié les débuts difficiles d'un projet né au moment où la Covid-19 paralysait l'Hexagone. Et pourtant : survenue en pleine phase de conception, la pandémie a considérablement compliqué le travail du groupement ! « Là où la conception nécessite beaucoup d'échanges, traditionnellement en présentiel, autour des plans, nous avons dû travailler en visio, rappelle Jérôme Latouche, directeur GCC construction. Cela a été très lourd à gérer et a demandé beaucoup d'investissement de la part de chacun, d'autant que certaines réunions importantes de mise au point, avec le maître d'ouvrage, ont même été retardées. » La crise sanitaire ayant eu aussi des

répercussions sur les délais d'expropriation, le directeur se souvient de tensions sur le planning dès le début de l'opération, notamment à cause de la contrainte environnementale : « Nous devons à la fois respecter le calendrier lié à la libération du site et démarrer impérativement à l'automne, conformément aux prescriptions en faveur de la biodiversité (ne pas intervenir en période écologique sensible). »

Car c'est là l'une des particularités du projet : située sur une friche de trois hectares, au nord-ouest du centre-ville, la parcelle a été soumise en 2019 à une étude faune/flore qui a révélé la présence d'espèces patrimoniales protégées au niveau national : la Zygène cendrée (un papillon argenté) et le Seps strié (un lézard).



↑ Bancs, jardinières, agrès et barres de musculation sont fixés au sol, dans un cadre paysager.

**« À chaque étape, nous avons appliqué la démarche ERC pour respecter au mieux la biodiversité présente sur la parcelle. »**

Paul Leroux, chef de projet à l'APIJ

« Suite à ce diagnostic, l'APIJ a réalisé une demande de dérogation au titre des espèces protégées, conformément à la réglementation », explique Agnès Horn, écologue au sein du bureau d'études CBE, en charge du suivi du projet. La dérogation a été accordée à condition de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire et compenser (la démarche dite « ERC ») les impacts du projet sur la biodiversité.

**De nombreuses précautions**

« Dès la première phase de nettoyage des plantes invasives du site, nous avons sollicité la présence d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en suivi écologique, note Paul Leroux, chef de projet à l'APIJ. Ensuite, à chaque étape, nous avons appliqué la démarche ERC



pour respecter au mieux la biodiversité présente sur la parcelle. » La présence de l'AMO s'est révélée particulièrement importante au démarrage du chantier, moment particulièrement délicat pour les espèces : « Nous avons par exemple préconisé que le débroussaillage se fasse depuis la rue vers la colline, explique Agnès Horn. C'est du bon sens, mais il faut y penser pour que les espèces puissent s'enfuir. Nous avons aussi fait des préconisations pour éviter la propagation des plantes invasives au moment de leur évacuation. » Parmi les mesures prises pour réduire les impacts, le moment choisi pour démarrer le terrassement est crucial, c'est pourquoi il est fixé par un arrêté préfectoral, comme l'ensemble des mesures ERC : « Cela devait avoir lieu à l'automne, avant le

15 novembre, souligne l'écologue, car le printemps est la période de reproduction pour beaucoup d'espèces, puis en été certains individus ne sont pas encore assez mobiles pour s'enfuir ; quant à l'hiver, beaucoup d'espèces hibernent et seraient par conséquent piégées par les travaux. » Des mesures compensatoires ont, enfin, été décidées pour que les habitats détruits par l'opération soient recréés ailleurs : 3,3 hectares de pelouses sèches, très appréciées par la Zygène cendrée et le Seps strié, ont ainsi été restaurés dans la forêt communale de Clapiers, à quelques encablures au nord du site. « La dérogation impose cette reconstitution, prévient l'écologue, ainsi qu'un suivi écologique qui engage le ministère de la Justice pour une durée de trente ans. »

↑ La multiplication des patios, couplés à de grandes ouvertures dans les circulations, créent de nombreux puits de lumière.



↑ Les terrasses de certaines unités d'hébergement ont vue sur la cour des sports et au loin sur la colline.

### Coopération fructueuse

Prises en compte de manière vigilante par l'entreprise de travaux, les précautions environnementales ont suscité des échanges stimulants entre les acteurs : « *Concernant les plantes invasives, GCC nous a proposé une solution opérationnelle à laquelle nous n'avions pas pensé, fait remarquer Agnès Horn. Puis, au cours du premier hiver, quand leurs équipes ont découvert un vieux puits en pierre sur le site, elles nous ont prévenus et ont parfaitement suivi nos recommandations pour le démanteler en douceur, après la fin de l'hiver, pour respecter les reptiles qui y nichaient sans doute.* » Hebdomadaire dans un premier temps, le suivi écologique, actif jusqu'à la livraison de la SAS, s'est adapté en fonction des phases du

chantier. Au printemps 2022, les écologues ont ainsi rappelé une dernière mesure à l'entreprise : la création de petits passages dans le grillage qui entoure le site, afin d'assurer une certaine perméabilité écologique, en permettant par exemple aux hérissons et au reste de la petite faune de continuer à circuler. « *Nous avons trouvé des solutions qui garantissent le maintien du boisement, tout en étant compatibles avec la sécurité pénitentiaire* », conclut Agnès Horn. « *Nous avons été à l'écoute de toutes les demandes, reconnaît Jérôme Latouche. Celles des écologues, des architectes et de l'administration pénitentiaire. Mais nous sommes rodés à la difficulté de concilier les contraintes de chacun et de chercher les solutions les mieux adaptées à tous.* »



Pour résoudre cette équation parfois délicate, l'entreprise GCC avait mobilisé une équipe d'encadrement nombreuse et expérimentée présente en continu sur le chantier. Elle s'est par ailleurs dotée des moyens nécessaires pour mener à bien toutes les étapes-clés du chantier : les travaux de terrassement sur une roche très dure, l'installation et l'utilisation de trois grues, les fondations en semelle filante, la coordination des sous-traitants ou encore la préfabrication, sur site, de tous les modules de gaines techniques et des murs des salles de bains des cellules.

### Faire preuve d'adaptabilité

Le professionnalisme des équipes en place, côté maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, a enfin permis de

surmonter les défis propres à une opération inédite : première d'une série de quatorze à réaliser par l'APIJ, la construction de la SAS de Montpellier a fait l'objet d'un nombre important d'évolutions de programme, en phase de conception et d'exécution. Tandis que les chefs de projet et directeur de programme de l'APIJ ont réussi à intégrer, sans retarder l'opération, les demandes qui leur étaient transmises par les futurs utilisateurs, les forces en présence sur le terrain – jusqu'à 150 compagnons sur le site en période de pointe – ont pris en compte l'ensemble des fiches de travaux modificatives qui leur ont été transmises pendant le chantier. Ces qualités de réactivité et d'adaptabilité se sont révélées indispensables à la réussite de cette structure d'un nouveau type. ■

↑ Très minérale, la dalle en béton du parvis est dotée d'une rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite.



## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Localisée rue de Puech Villa, à une demi-heure en tramway du centre-ville, la nouvelle Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Montpellier est facile d'accès. Un véritable atout pour cet établissement dont le fonctionnement mise sur la responsabilisation des personnes détenues et la multiplication des partenariats extérieurs, pour un retour mieux préparé à la vie libre.

←  
La place accordée à la végétation dote l'établissement de plusieurs aires de respiration.

## À SAVOIR

### La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour mission de contribuer à l'insertion des personnes détenues ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. Ce sont dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

De petite taille, comparée à un centre pénitentiaire traditionnel, la SAS de Montpellier s'intègre parfaitement dans l'environnement urbain en pleine mutation du quartier Euromédecine, au nord-ouest du centre-ville.

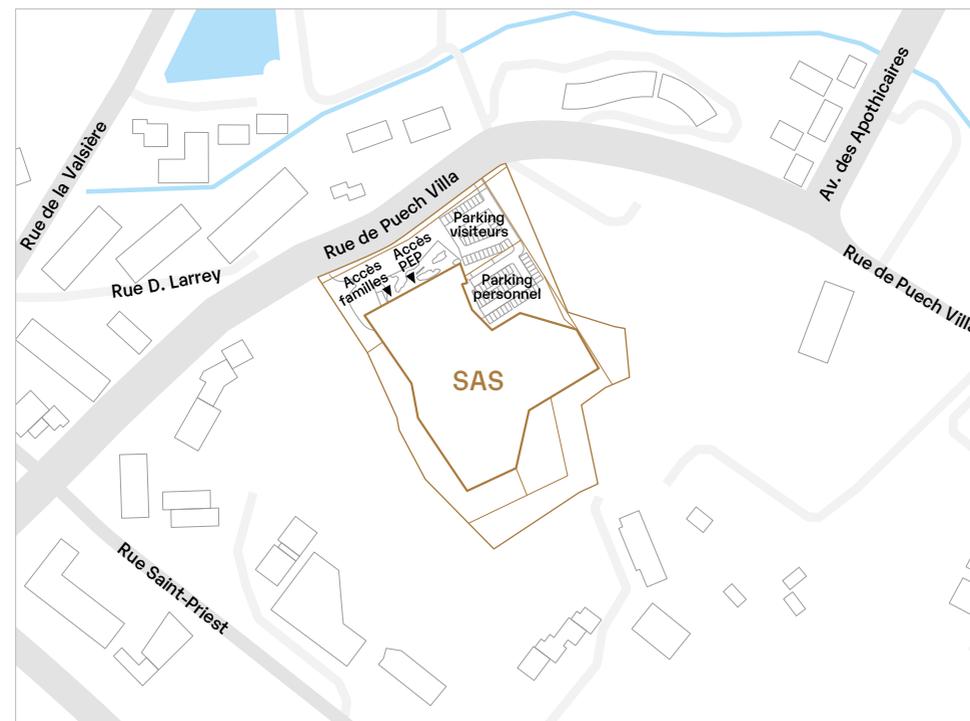
Côté rue, deux parkings – visiteurs et personnels – sont situés sur la gauche d'un vaste parvis, à la fois minéral et parsemé de touches végétales. Sur la droite du bâtiment, dont la façade est parée de pierre calcaire claire sur le devant, l'accueil des familles a été équipé de jeux pour enfants.

Au centre, la porte d'entrée principale, qui fonctionne comme dans un centre pénitentiaire, avec contrôle d'accès, portiques de sécurité, écrans de surveillance, dessert le greffe – lui-même relié à la cour logistique par laquelle arrivent les fourgons pénitentiaires – les parloirs, l'unité sanitaire, la Plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie (PIPS) et, à l'étage supérieur, les bureaux, salles de réunion et terrasse de l'administration. Pour différencier les secteurs et leurs usages, un code couleur a été mis en place : dans la zone de l'administration, qui surplombe le parvis, le bleu est à l'honneur ; du côté des sept parloirs, des touches jaunes éclairent les lieux ; tandis que, partout ailleurs, un camaïeu de vert colore les espaces de détention.

### Cinq unités d'hébergement

Dans les étages, dont la hauteur est habilement masquée par l'utilisation du dénivelé du terrain, la SAS abrite cinq unités d'hébergement de 30 places chacune, soit un total de 150 places. Les cellules sont très majoritairement individuelles, seules trois cellules doubles étant prévues, dans chaque unité d'hébergement, « pour les personnes pour lesquelles la cohabitation est bénéfique », précise Ilhem Grairia, directrice de la SAS.

Derrière le terme d'unité d'hébergement se cache tout un écosystème que les architectes ont cherché à rendre le plus apaisé possible, avec des parties communes – terrasses, salon/salle à manger, laverie – et des circulations bénéficiant de la lumière du jour. L'agencement des cellules – 8,5 m<sup>2</sup> pour les individuelles, 13,5 m<sup>2</sup> pour les doubles et 17 m<sup>2</sup> pour celles réservées aux personnes à mobilité réduite – témoigne quant à lui de la volonté de la maîtrise d'œuvre de conjuguer rationalité et sérénité : à l'entrée, sur la gauche, le point d'eau a été dissocié du coin cuisine pour servir à la fois de lavabo et d'évier ; juste après, douche et WC sont séparés par une cloison ; au fond, côté fenêtre, l'espace de vie a été optimisé au maximum et aménagé avec des meubles en bois de qualité, confectionnés par la Régie



industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP). Très vaste, pour ouvrir le plus largement possible sur le paysage, la fenêtre occupe une grande partie du mur qui fait face à la porte ; elle est composée d'un châssis fixe, avec des barreaux, et d'un châssis ouvrant, protégé par un pare-soleil en tôle perforée.

### Des espaces communs généreux

Ici pas d'ateliers où travailler, mais de spacieux espaces communs, avec notamment une Plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS) qui occupe, sur plus de 600 m<sup>2</sup>, le rez-de-chaussée des bâtiments d'hébergement. Avec ses salles de cours, de formation, de culte, de sport, sa médiathèque, ses box d'entretien pour les partenaires comme Pôle emploi, la PIPS est « géographiquement » au cœur de l'établissement et du projet de réinsertion qu'il porte. « L'éducation et la formation sont des piliers incontournables dans les parcours de désistance qui permettent aux personnes de rompre avec la trajectoire délinquante, argumente Ilhem Grairia. Nous axerons notre offre sur la formation au numérique et aux métiers des espaces verts, en nous appuyant sur le jardin pédagogique de 200 m<sup>2</sup> dont nous disposons. » Les fenêtres des différentes salles de la

↑ Situé dans le quartier Euromédecine, au nord-ouest de Montpellier, sur un terrain de trois hectares, l'établissement est relié au centre-ville par le tramway.

→  
Généreuse, la  
taille de la fenêtre  
permet à la  
lumière de bien  
pénétrer dans les  
cellules.

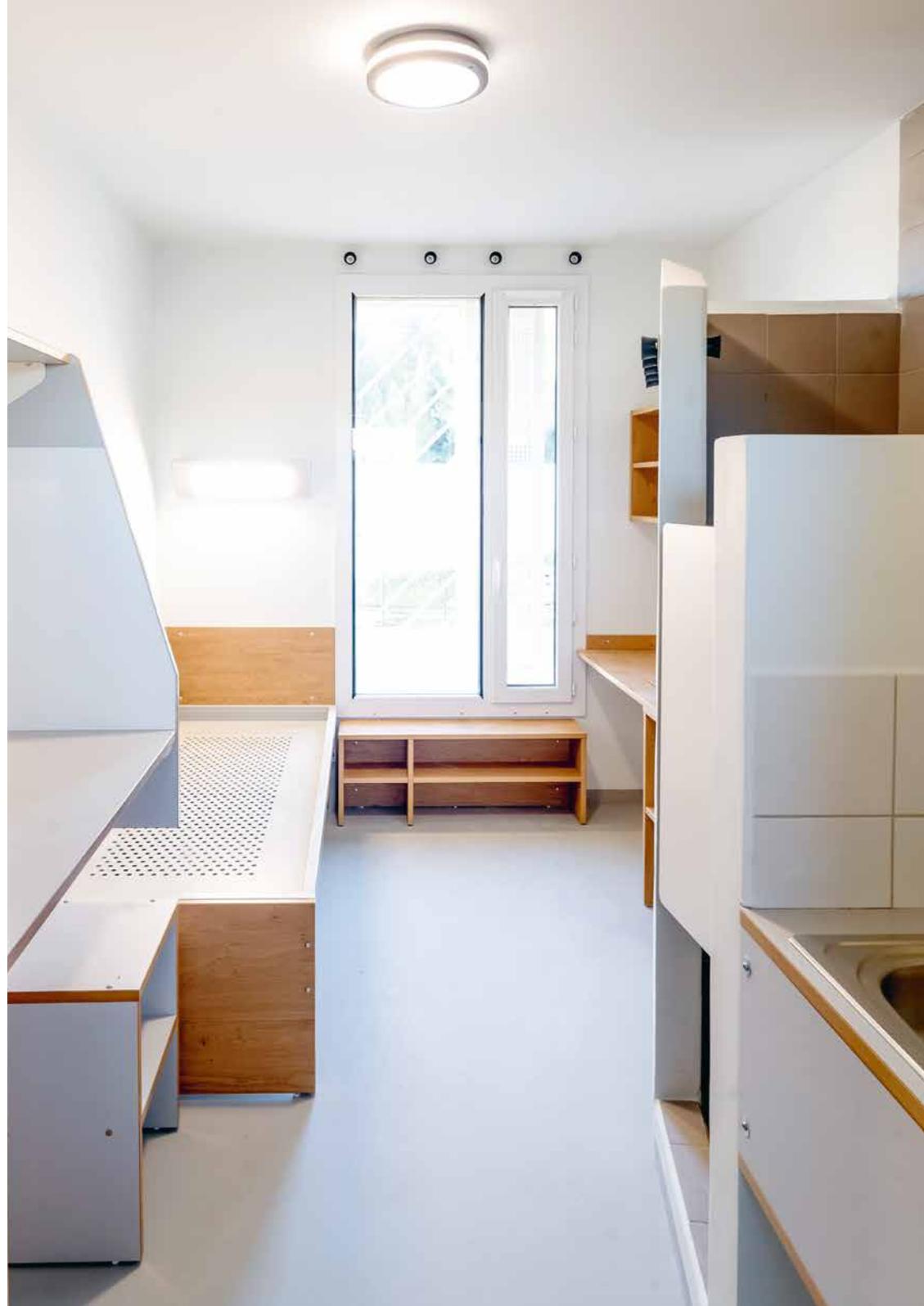
PIPS et de sa salle de détente donnent sur deux vastes parcelles végétalisées, la cour de promenade d'un côté, le terrain de sport de l'autre. Une fois à l'extérieur, même si le regard est arrêté par le mur d'enceinte en béton matricé, l'aménagement a été conçu pour favoriser la détente et l'exercice physique : *« La remise en forme est indispensable dans la préparation à la sortie, insiste la cheffe d'établissement, c'est un levier crucial de réinsertion, c'est pourquoi nous proposons toute une gamme de sports collectifs, avec la possibilité de participer à des événements hors de la SAS. »* Ce lien avec l'extérieur, soumis à l'accord du juge d'application des peines, fait partie des spécificités du régime de détention des SAS.

#### **Circulation et surveillance: un régime particulier**

Si, contrairement aux établissements classiques, les surveillants ne disposent pas de bureaux à l'entrée des unités d'hébergement, leur présence dans les SAS se manifeste différemment. Dès l'accueil des personnes détenues, le personnel pénitentiaire est appelé à travailler main dans la main avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). *« Nous avons prévu d'utiliser le quartier d'hébergement qui dispose de sa propre cour de promenade pour y placer, pendant six à sept jours, les nouveaux arrivants, explique Ilhem Grairia. Pendant cette phase d'observation, le régime des portes fermées s'appliquera, le temps que les personnels, pénitentiaires et du SPIP, proposent ensemble à chaque détenu un parcours individualisé d'exécution de sa peine. »*

**« La remise en forme est indispensable dans la préparation à la sortie, c'est un levier crucial de réinsertion, c'est pourquoi nous proposons toute une gamme de sports collectifs, avec la possibilité de participer à des événements hors de la SAS. »**

Ilhem Grairia, directrice de la SAS de Montpellier





↑ →  
La place accordée aux espaces verts et aux équipements sportifs traduit la volonté de proposer aux personnes détenues une large gamme d'activités.

Une fois affectées dans l'un des quatre autres quartiers d'hébergement, les personnes détenues bénéficieront d'un régime de détention en portes ouvertes, qui pourra être modulé en fonction de leur projet individualisé. Fermées de l'heure du dîner à l'après petit-déjeuner, les portes des cellules seront en revanche majoritairement ouvertes dans la journée : munies d'un badge paramétré en fonction de leur profil, les personnes détenues pourront se déplacer sans restriction au sein de leur quartier d'hébergement et pour accéder à la cour de promenade, selon leur emploi du temps pour se rendre à la PIPS, à l'unité sanitaire et aux parloirs. Ce système de badge, doublé d'un réseau important de caméras, permet de savoir à tout moment où se trouve chaque personne. En outre, « *les surveillants continuent d'exercer leurs fonctions de contrôle, de fouille après les parloirs et de surveillance, pour faire respecter le règlement intérieur et pour prendre des sanctions si nécessaire* », souligne Ilhem Grairia. Pour assumer ce nouveau rôle, les personnels de la SAS de Montpellier devraient suivre quatre semaines de formation, avant l'ouverture de la structure, pour se roder à de nouvelles méthodes d'intervention. ■



Cette plaquette a été éditée  
à l'initiative de l'APIJ.

**Direction de la publication**  
**David Barjon**

**Coordination**  
**Marion Moraes,**  
responsable communication

**Ont participé  
au sein de l'APIJ**  
**Christophe Amat,**  
directeur opérationnel  
**Alexandre Colin,**  
directeur de programme  
**Paul Leroux,**  
chef de projet  
**Julie Panis,**  
cheffe de projet à la  
Direction de la programmation  
et de la prospective

**Rédaction, conception  
et réalisation graphique**  
Atelier Marge Design

**Portraits**  
Marta Signori

**Plan**  
Laurent Stefano

**Photographies**  
Kamal Khalfi

**Impression**  
Mediagraphic  
Décembre 2022

**Remerciements**  
À la direction de l'administration  
pénitentiaire

**Ilhem Graïria,**  
directrice de la SAS de Montpellier  
**Bernard Guillien,**  
architecte, cabinet Archi5 Prod  
**Agnès Barthélémy,**  
architecte, cabinet Espagno-  
Milani architectes associés (EMaa)  
**Jérôme Latouche,**  
directeur, entreprise GCC  
**Agnès Horn,**  
écologue, cabinet CBE

#### **L'APIJ et ses missions**

L'Agence publique pour  
l'immobilier de la justice (APIJ)  
est un établissement public  
à caractère administratif  
sous tutelle du ministère de la  
Justice. L'APIJ a pour mission  
de construire, rénover et  
réhabiliter les palais de justice,  
les établissements pénitentiaires,  
les bâtiments des services  
de la protection judiciaire  
de la jeunesse, et les écoles  
de formation du ministère,  
sur tout le territoire national  
y compris en outre-mer.  
Maître d'ouvrage, son domaine  
de compétences s'étend de la  
programmation et la maîtrise  
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,  
toutes les phases d'études, de  
conception et de travaux sont  
sous la responsabilité de l'APIJ,  
qui assure à cet effet la passation  
et la gestion de tous les contrats  
nécessaires à la réalisation du  
projet. En outre, son expertise  
est sollicitée par les directions  
centrales ministérielles sur tous  
types de problématiques liées  
à l'immobilier : définition de  
nouveaux programmes, maîtrise  
du coût de la construction,  
politique d'assurances,  
développement durable, et  
exploitation-maintenance. Elle  
conduit également les recherches  
et acquisitions foncières pour  
le compte de la Chancellerie.

**APIJ**

Immeuble Okabé,  
67 avenue de Fontainebleau  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 88 28 88 00  
[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE